

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 7 Juillet 2021 à 19 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2021

Etaient présents 13: CHOISNEL Nicolas, BERTALOT Jean-Jacques, DELFOUR Denis, DUCASSE Patrick, FERNANDEZ Loïc, GIRARD Aymeric, HAIR Alistair, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, PRETI Frédéric, SAVOCA Enrico, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 2 : FUCHS Aurélie, KOHLER Joël,

Absent(es) 0 :

Pouvoir(s) 1 : KOHLER Joël donné à CHOISNEL Nicolas

Madame Christine TRONGUET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal,
- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Présentation club photo
- demande d'achat Chemin Bidouts
- Achat partie Jardin public/ Guérin de Tourville
- Décision modificative du budget,
- Avenant transport scolaire,
- Tableau des emplois,
- Association cantine financement du surplus
- Subventions
- Divers.

Club Photo : Projection du film du 14 juillet 2020.

21-2021 CESSION PARTIE DE PARCELLE (Commune/Guérin de Tourville)

Nomenclature : 8.3 Voirie

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le courrier de Monsieur Guérin de Tourville souhaitant acquérir en partie la parcelle AB 206 pour une surface d'environ 15 m² jouxtant sa propriété.

Vu l'accord de principe du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2020,

Vu le courrier de Monsieur Guérin de Tourville en date du 10 octobre 2020 acceptant l'acquisition de la terrasse bétonnée d'environ 15 m².

Vu la délibération du 8 mai 2021 déclassant la partie du jardin public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver la vente d'une partie de la parcelle AB 206 située dans l'angle de la parcelle AB 208 (plan en PJ) pour une surface d'environ 15 m² (à préciser lors du bornage).
- De vendre cette partie de parcelle au prix de 15 €.
- Précise que les frais de géomètre, de notaire et les éventuels frais d'insertion et autres frais sont à la charge de Monsieur Guérin de Tourville.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire et notamment le ou les acte(s) notarié(s).

22-2021 DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nomenclature : Finances locales : 7.1 décisions budgétaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision de recourir à un emprunt pour le projet de l'Espace Culturel, il convient d'établir une décision modificative du budget afin que celui-ci reste équilibré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative suivante :

- Augmentation des crédits en dépenses d'investissement, chapitre 21 article 21318 « Autres bâtiments publics » pour + 150 000 €
- Augmentation des crédits en recette d'investissement chapitre 16 article 1641 « Emprunts » pour + 150 000 €

23-2021 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Nomenclature : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Le Maire, propose à l'assemblée, de :

- Procéder à la titularisation de madame Patricia Galabert, employée en tant qu'adjoint technique (17h) depuis le 25/08/2005 et adjoint administratif (18h) depuis le 20/11/2011 en tant que contractuelle en CDI ;
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

Date et N° de création de la délibération	Emploi	Grade (s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif	Effectifs pourvus	Grade pourvu
Service administratif								
11/12/2018- N°37-2018	Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif principal de 1 ^o classe	C	35h	1	1	1	Adjoint administratif principal de 1 ^o classe
07/07/2021 N° 23-2021	Agent postal	Adjoint administratif	C	18h	1	1	1	Adjoint administratif
Service technique								
21/07/2020- N°28-2020	Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^o classe	C	35h	1	1	1	Adjoint technique principal de 1 ^o classe
07/07/2021 N° 23-2021	Agent technique	Adjoint technique	C	17h	1	1	1	Adjoint Technique
Service social								
05/06/2019- N°24-2019	ATSEM	Atsem principal de 1 ^o classe des écoles maternelles	C	35h	1	1	1	Atsem principal de 1 ^o classe des écoles maternelles

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Moncrabeau, chapitre 12.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents

- D'adopter le tableau des effectifs ci-dessus
- Ces décisions prendront effet à compter du : 01/09/2021

24-2021 TRANSPORTS SCOLAIRES : CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES EN LOT-ET-GARONNE Avenant n°2

Nomenclature : 9.1 Autres compétences des communes

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la compétence des transports scolaires revient à la Région Nouvelle-Aquitaine suite à une convention de partenariat entre la région Nouvelle-Aquitaine et la commune validée par délibération.

Vu la délibération en date du 24 mai 2019 adoptant le modèle de convention de délégation de la compétence transport scolaire,

Vu la convention de délégation de la compétence transport scolaire par la région à l'autorité organisatrice de 2nd rang signée le 23 juillet 2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention de délégation de la compétence Transport scolaire par la Région à l'Autorité Organisatrice de 2nd rang signée le 15 octobre 2020,

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 qui a pour objet de modifier les missions déléguées par la Région à l'AO2 en particulier dans la procédure d'inscription, en détaillant les ajustements nécessaires repris dans l'avenant ci-joint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De valider l'avenant n°2 qui modifie les missions déléguées par la Région à l'AO2 en particulier dans la procédure d'inscription.

DIVERS

- Chemin de Bidouts : Suite à la demande de monsieur et madame Laurent d'acheter le chemin rural au lieudit Bidouts et longeant leur maison, après délibération, le conseil décide de donner un avis défavorable à cette demande, considérant la création de la future voie verte de Port Ste Marie à Riscle, projet porté par Albret Communauté. Le chemin permet l'accès au lavoir, avec possible mise en valeur du site.

- Albret Communauté : rapport d'activité 2020.

- FNACA : demande de nommer une rue du 19 mars 1962 dans le cadre de l'adressage, après délibération, le Conseil Municipal donne un avis défavorable cette nomination. Mais propose d'autres possibilités (rue des anciens d'Algérie...) afin d'inclure tout le monde.

- Habitalys : mise en vente par Habitalys du logement n°3 rue Léopold Bordes.

- Lou Veratous : travaux de sécurisation du jardin soumis aux responsables travaux.

- Villages fleuris : participation de la commune sous la direction de madame Caroline Lamarque.

- Jurés d'assise : tirage au sort le lundi 19 juillet à 17h30 mairie de Nérac, délégué : monsieur Patrick Ducasse.

- Naissances : 3 naissances depuis le début de l'année, un arbre pour chacune sera planté en fin d'année

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 h 30